

Rapport d'activité 2017

L'Arche de Noé

Centre social

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



SOMMAIRE

1. Présentation de la Fondation de l'Armée du Salut et de l'Arche de Noé.....	1
1.1. La Fondation de l'Armée du Salut	1
1.2. L'Arche de Noé.....	2
➤ Localisation et origine	2
➤ Habilitation, capacité d'accueil	2
➤ Missions.....	3
➤ Sources de financement	4
➤ Organigramme	6
2. Activité	7
2.1. Public accueilli	8
2.2. Indicateurs d'activité	8
2.3. Conditions d'accueil.....	9
➤ Les locaux.....	9
➤ Organisation et accueil.....	9
2.4. Information et communication.....	10
2.5. Evaluation.....	10
➤ Objectifs 2017	11
➤ Brèves de terrain.....	12
3. Ressources Humaines	18
3.1. Effectifs.....	18
➤ Répartition en ETP.....	18
➤ Mouvements du personnel.....	19
3.2. Information et coordination	19
➤ Réunions institutionnelles.....	20
➤ Réunions partenariales	20
3.3. Formation	21
3.4. Représentation du personnel et œuvres sociales	21
3.5. Bénévolat	23
4. Résultats financiers	23
5. Conclusion, perspectives	24

1. Présentation de la Fondation de l'Armée du Salut et de l'Arche de Noé

1.1. La Fondation de l'Armée du Salut

C'est dans l'Angleterre industrielle de la fin du 19ème siècle et sous l'impulsion d'un pasteur, William Booth, que les fondements de l'Armée du Salut ont été posés. Celui-ci fonde en 1865, la « Mission chrétienne ». Portée par une éthique chrétienne, face à la pauvreté matérielle du monde ouvrier de cette époque, sa vocation est de répondre à ses besoins physiques, sociaux et spirituels. Son slogan est « Soupe, Savon, Salut ».

En 1878, l'Armée du Salut se substitue à la Mission chrétienne. Cette « Armée » essaime dans l'Empire britannique, puis à travers le monde. Aujourd'hui présente dans 128 pays sur les cinq continents, elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du social et intervient à toutes les étapes de la vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut a développé une culture sociale et médico-sociale. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1931. Elle engage des partenariats avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ social et médico-social : l'Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil de de Réinsertion Sociale (FNARS), le Syndicat général des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (SYNEAS), la Fédération française des Banques Alimentaires.

En 1994, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts en constituant La Congrégation de l'Armée du Salut en France, composée des officiers de l'Armée du Salut, reconnue par l'Etat, et membre de la Fédération Protestante de France.

A la suite du décret du 11 avril 2000, La Fondation de l'Armée du Salut se substitue à l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de L'Armée du Salut qui assurait jusqu'alors la gestion des établissements à caractère social et médico-social.

Par cette démarche, la Fondation de l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, sociaux et humains. Elle est fondée sur l'engagement de ses membres à apporter aide, secours et attention aux personnes les plus en difficulté. Elle développe des réponses matérielles, morales et spirituelles en direction des personnes qui, momentanément ou durablement, ont besoin d'accueil, d'écoute, de retrouver leur dignité et de trouver ou de reprendre leur place dans la société.

La Fondation propose des prestations en direction des usagers de l'action sociale et médico-sociale, dans les champs de l'exclusion, de la protection de l'enfance, du soi, du handicap et de la dépendance.

Les quelques 2 419 salariés et 3 600 bénévoles réguliers mettent en œuvre un accompagnement adapté aux besoins des personnes accueillies et cherchent à concrétiser, grâce à leurs actions dans plus de 170 établissements et services, trois missions :

« Secourir, Accompagner, Reconstruire. »

1.2. L'Arche de Noé

➤ Localisation et origine

L'Arche de Noé est située au cœur de Lyon sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier de la Guillotière. La Guillotière est décrite par la ville de Lyon comme quartier mixte de centre-ville. Mixte par la population qui y réside et à proximité immédiate du centre de Lyon dont elle n'est séparée que par un pont.

Le prix des logements dans ce quartier de centre-ville a fortement renchéri depuis quelques années. Le quartier garde cependant son caractère populaire, arrondissement refuge d'associations culturelles. Des projets témoignant d'un désir d'habitants du quartier de s'approprier leur environnement s'accompagnent d'une démarche citoyenne très intéressante. Le quartier est pauvre en espaces verts et se trouve éloigné des grands parcs de l'agglomération. Le quartier de la Guillotière, par sa situation géographique et la richesse de son tissu associatif est attractif. Un grand nombre de familles de classe moyenne supérieure s'y est installé ces dernières années. Si la vie de quartier s'en est trouvée très développée, l'une des conséquences en est l'augmentation du revenu moyen des ménages et de ce fait la sortie de la Guillotière des territoires prioritaires au titre de la politique de la Ville. Le quartier de la Guillotière est toutefois classé quartier en veille active pour la ville de Lyon. Les écarts à la moyenne restent très importants et une vigilance accrue doit être apportée aux familles les plus précaires.

➤ Habilitation, agrément et capacité d'accueil

L'Arche de Noé est habilitée par la Direction Régionale de Jeunesse et Sports pour accueillir en accueil collectif de mineurs 96 enfants, dont un maximum de 48 enfants âgés de 3 à 6 ans sur recommandation de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cette habilitation est déclarative et renouvelée chaque année scolaire par une déclaration des périodes d'ouverture en accueil de loisirs. Avant chaque période d'ouverture, la déclaration est confirmée en spécifiant le nombre d'enfants accueillis et en déclarant les personnels animateurs intervenants.

La Fondation a signé une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la ville de Lyon dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) qui lui permet de bénéficier des prestations de services pour l'accompagnement à la scolarité, les actions de dispositif de relais interne pour les élèves de 3^{ème} et pour la formation des acteurs intervenant à l'accompagnement scolaire.

En complément du contrat local d'accompagnement à la scolarité, des conventions sont signées dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), des Contrat Educatif Local (CEL) et du Parcours de Réussite Educative (PRE), pour les actions périscolaires. Des conventions de partenariat sont signées avec les écoles voisines pour l'accompagnement à la scolarité et pour l'utilisation des locaux les mercredis et vacances.

Des conventions sont également signées avec la ville de Lyon pour d'autres activités dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ; ce sont des conventions de financement de type appel à projet.

Depuis juillet 2016, un agrément de la CAF reconnaît la structure comme Espace de Vie Sociale¹ (EVS). Il ouvre droit à une prestation de service globale calculée en fonction du nombre de familles fréquentant la structure.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents² est également agréé par la CAF comme structure petite enfance. L'agrément date de juillet 2015 et est valable pour 3 ans. Cet agrément ouvre également le droit à une prestation de service calculée sur les temps d'ouverture du lieu. L'agrément prévoit une fréquentation de 15 personnes.

Une convention cadre est signée avec la ville de Lyon sur une dotation globale de fonctionnement. Cette convention définit des axes de travail prioritaires pour la ville de Lyon. La dernière convention a été signée en 2015 pour la durée du mandat soit jusqu'en 2020.

Une partie des actions menées au sein de la structure ne nécessite aucun agrément. Ce sont généralement les actions où les adultes, les parents sont présents et gardent l'entière responsabilité de leurs enfants. Cette liberté de ne pas avoir un champ d'action réduit à un agrément ou à un public permet aux professionnels de l'Arche de Noé d'être au plus près des demandes des familles, d'être innovants et de ne pas cloisonner les publics à leurs problématiques.

Les capacités d'accueil sur les actions sont mouvantes, en fonction du cadre légal, des locaux, d'un moyen de transport mais surtout du bien-être de tous.

➤ Missions, valeurs et finalités institutionnelles

Les activités de l'Arche de Noé s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire. A l'Arche de Noé, les activités proposées en direction de publics largement diversifiés sont sous-tendues par une volonté de développement de l'individu, de respect de la dignité humaine, caractéristique de l'éducation dite informelle ou non-formelle.

Les personnes participent aux activités proposées de leur propre initiative, en formalisant leur inscription sous diverses formes. L'inscription se fait sur la base d'une libre adhésion. Il s'agit donc d'un accueil, et non d'une prise en charge, dans la mesure où il n'y a à proprement parler ni notification ni prescription, mais seulement dans certains cas, orientation par les travailleurs et les services sociaux.



Le projet éducatif de l'Arche de Noé, retravaillé en 2015 avec l'équipe de permanents, prône les valeurs suivantes :

¹ Projet de l'Espace de vie social en annexe

² Projet social du LAEP en annexe

L'accueil inconditionnel

Il se définit par la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accueil de tous, sans aucune discrimination³
Dans cette perspective, l'équipe de l'Arche de Noé tend à être à l'écoute des publics, de s'adapter à leurs besoins, de faire émerger les envies.

Les loisirs outil de construction de soi

Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.

Accompagner les apprentissages en complément de ceux développés par la famille et les autres acteurs éducatifs.

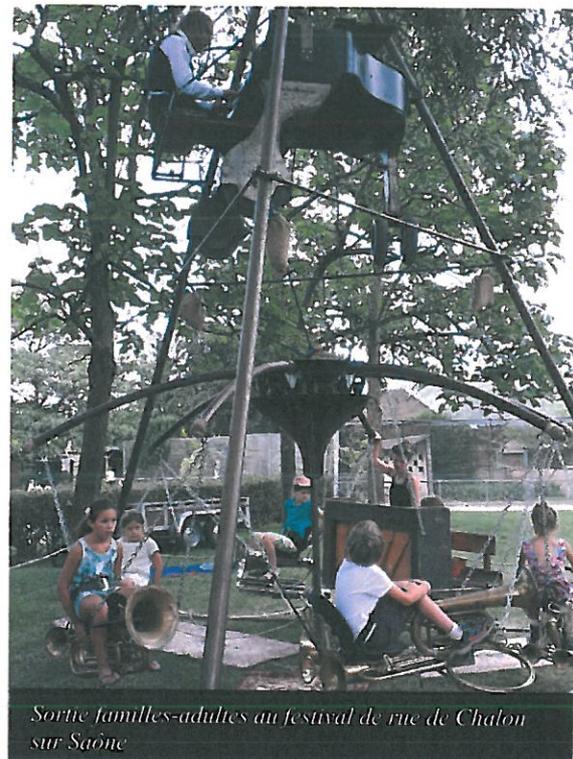
Susciter les projets (collectifs et individuels).

Avoir le choix de ne rien faire, de prendre du temps pour soi.

Etre acteur

Permettre à chacun, par l'expérimentation :

- d'élargir le champ des possibles,
- de partager et valoriser les savoirs,
- de développer son esprit critique,
- de susciter l'autonomie.



Sortie familles-adultes au festival de rue de Chalon sur Saône

Faire société – Vivre ensemble

Permettre à chacun de trouver sa place, de comprendre les principes de vie en collectivité et d'agir dans la société.

Favoriser le bien vivre ensemble.

Valoriser les solidarités.

Faciliter l'adhésion entre intérêt individuel et collectif

➤ Sources de financement

Financeurs	Subventions 2017	Pourcentage du budget 934 635	Ecart
Fondation de l'Armée du Salut	64 664	7%	-3 403
Ville de Lyon	402 795	43%	-1 841
Etat	9 225	1%	-1 325
Conseil général	5 500	1%	-2 500
CAF	72 360	8%	39 943

TOTAL 554 544

La subvention de la Fondation de l'Armée du Salut a été revue de -5% par rapport à l'année 2016. La subvention de la ville de Lyon est fluctuante en fonction du nombre d'enfants accueillis sur les accueils de

³ Discrimination : Action d'isoler ou de traiter différemment certains individus ou un groupe entier par rapport aux autres – Définition Larousse

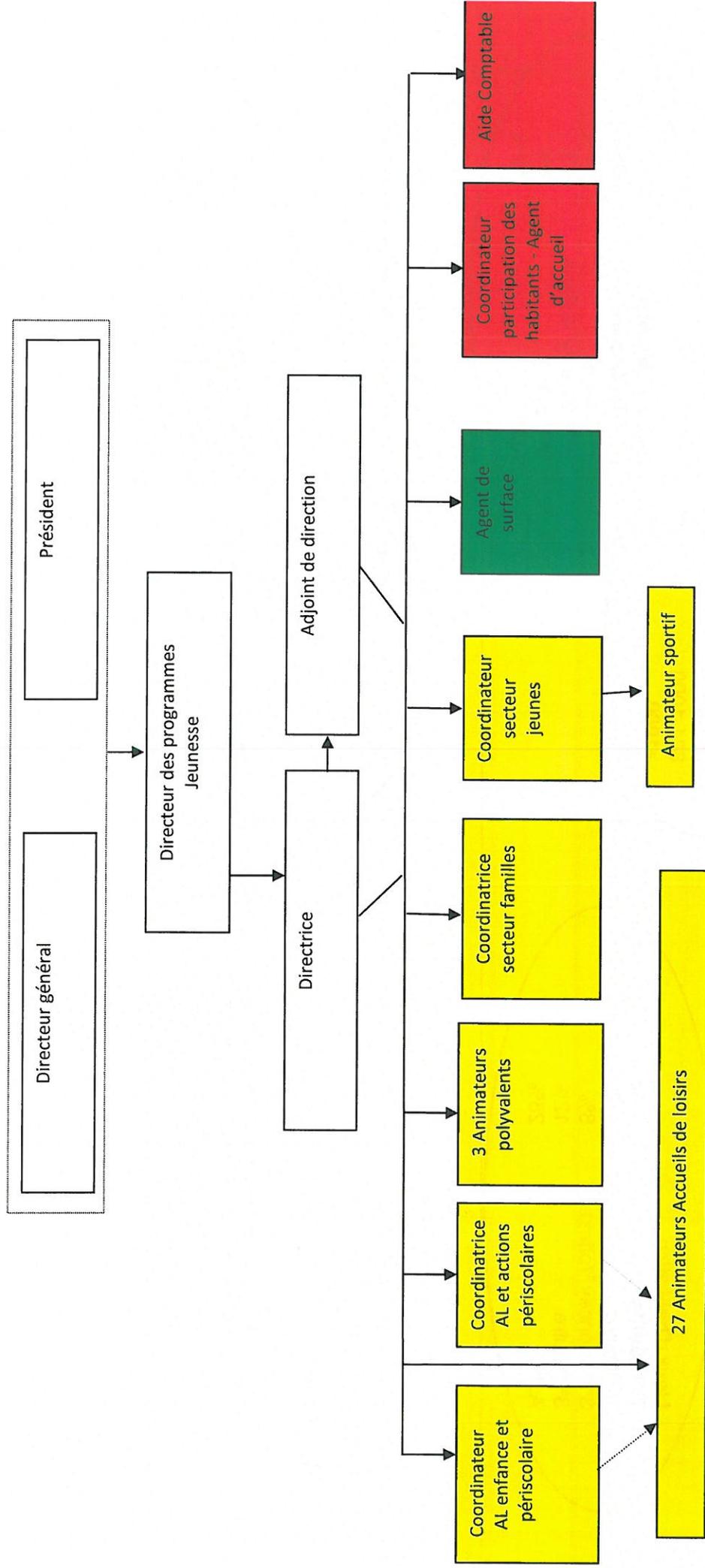
loisirs associés aux écoles, la partie historique de la dotation globale de financement attribuée par la ville de Lyon est gelée depuis 2015.

Le financement de la CAF est en augmentation notamment du fait de l'agrément Espace de Vie sSociale. Les autres financements de la CAF sont des prestations de services pour les accueils de loisirs et des financements sur les sorties familiales.

➤ **Organigramme**

FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT – ARCHE DE NOÉ

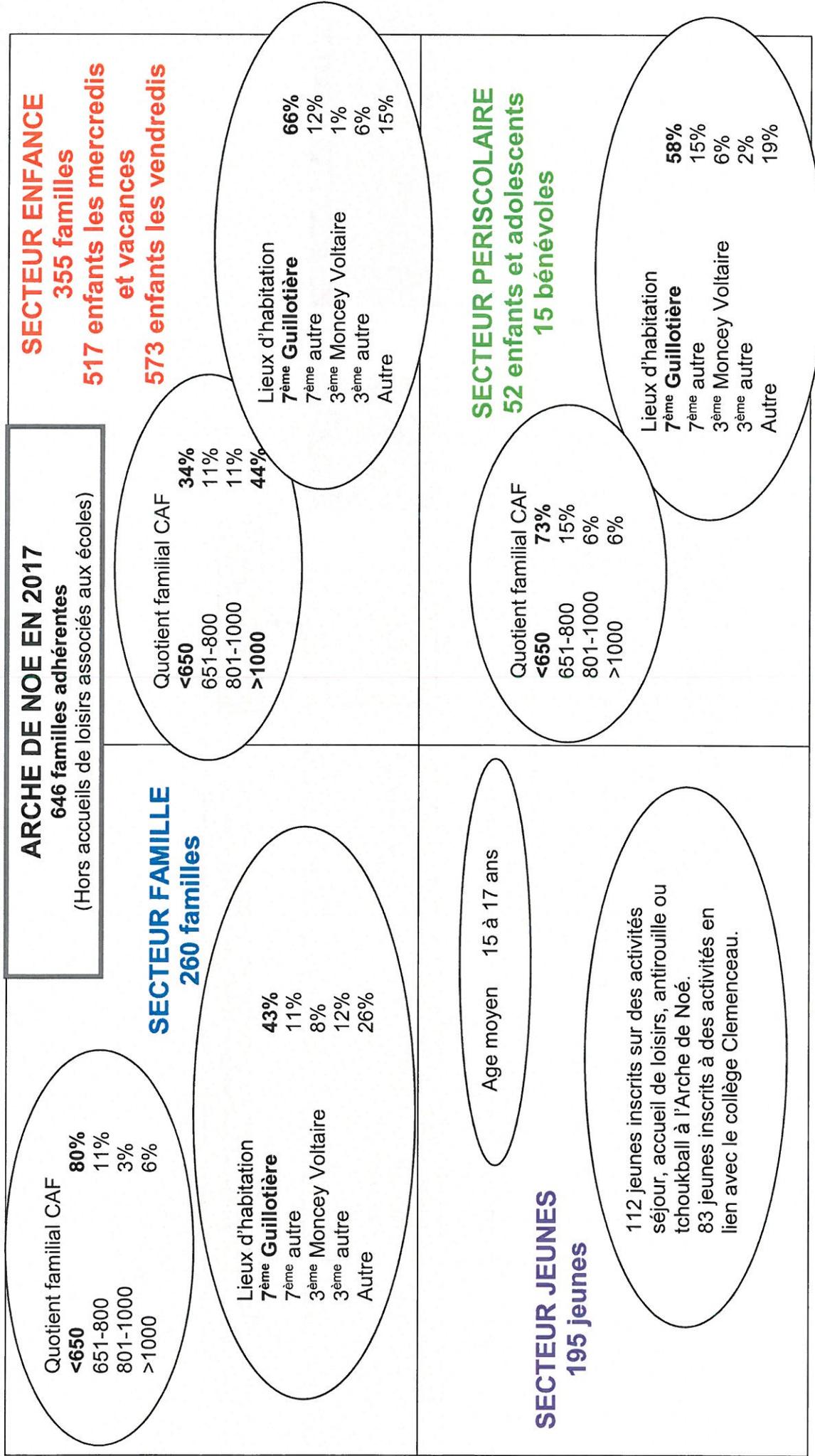
ORGANIGRAMME



rouge : service administratif
jaune : service socio éducatif
vert : services généraux

2. Activités

2.1. Publics accueillis



2.2. Indicateurs d'activité

Journées réalisées	2016	Journées réalisées	2017	Ecart
	TOTAL		TOTAL	
Accueil de loisirs mercredi	3 104	Accueil de loisirs mercredi	3 347	7,83%
Accueil de loisirs vacances	3 948	Accueil de loisirs vacances	3 208	-18,74%
ALAE Dru	42 411	ALAE Dru	36 884	-13,03%
ALAE Cavenne	27 577	ALAE Cavenne	25 906	-6,06%
Séjours	288	Séjours	273	-5,21%
AL préados vacances	162	AL préados vacances	265	63,58%
TOTAL	80 878	TOTAL	69 883	-13,59%

Accueil jeunes Antirouilles, Quartier libre	457	Accueil jeunes Antirouilles, Quartier libre	554	21,23%
Accueil jeunes Tchoukball M12 M15	53	Accueil jeunes Tchoukball M12 M15	165	211,32%
Accueil jeunes Tchoukball M18, adultes	442	Accueil jeunes Tchoukball M18, adultes	142	-67,87%
Chantier jeunes	0	Chantier jeunes	28	
Séjours ados	192	Séjours ados	198	3,13%
TOTAL	1 144	TOTAL	1 087	-4,98%

Accompagnement à la scolarité Primaires	674	Accompagnement à la scolarité Primaires	584	-13,35%
Accompagnement à la scolarité Collège	340	Accompagnement à la scolarité Collège	435	27,94%
Accompagnement à la scolarité Bénévoles	364	Accompagnement à la scolarité Bénévoles	320	-12,09%
Soirée jeux	20	Soirée jeux	208	940,00%
Ateliers langage	260	Ateliers langage	153	-41,15%
Atelier corporL	232	Atelier corporL	335	44,40%
Atelier T'Cléms	56	Atelier T'Cléms	49	-12,50%
Atelier de langue française	524	Atelier de langue française	548	4,58%
DRI	178	DRI	388	117,98%
TOTAL	2 648	TOTAL	3 020	14,05%

PIF / Culture pour tous	144	PIF / Culture pour tous	114	-20,83%
Espace jeux en famille	2 066	Espace jeux en famille	2 146	3,87%
Actions collectives, sorties, séjours	512	Actions collectives, sorties, séjours	519	1,37%
Actions collectives, groupe parents, Ptit café	213	Actions collectives, groupe parents, Ptit café	230	7,98%
TOTAL	2 935	TOTAL	3 009	2,52%

La fréquentation des activités en 2017 est en hausse. Cette hausse est notamment due à une fréquentation importante du Lieu d'Accueil Enfants Parents. Le nombre d'enfants différents accueillis sur les accueils de loisirs est également en hausse. Toutefois cette hausse ne se ressent pas sur les indicateurs d'activités puisque le nombre de journées enfants sur les vacances scolaires est en baisse.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil de loisirs associés aux écoles est également en augmentation, c'est le nombre d'inscrits qui accroît sans pour autant que le nombre de présents aux activités soit en hausse. Cette hausse est donc sans incidence sur les indicateurs d'activités.

Les activités avec le collège de secteur se sont également développées avec la création d'un dispositif de relais interne pour les élèves de 4^{ème}. Comme pour les 3^{ème}, ce dispositif a vocation à ouvrir le champ des possibles à des jeunes n'ayant pas d'appétence scolaire.

Le démarrage des activités de l'espace ludique en 2017 contribue également à la hausse des journées réalisées et des fréquentations sur le secteur famille.

Depuis la rentrée de septembre 2017, il ne reste plus qu'un atelier langage financé par le programme de Réussite Educative pour les maternelles. Cet atelier disparaîtra probablement à la rentrée de septembre 2018, et signera la fin des fonds dévolus aux territoires prioritaires pour l'Arche de Noé.

2.3. Conditions d'accueil

➤ Les locaux

Les travaux d'aménagement du Lieu Accueil Enfants Parents du 32 rue Montesquieu se sont achevés en mai 2017. Le lieu a été inauguré en septembre 2017 en présence de la ville de Lyon, de la CAF et de la Fondation de l'Armée du Salut.

Ces locaux sont une réelle plus-value pour l'activité, offrant aux familles un lieu approprié et adapté à la petite enfance.

L'aménagement du LAEP dans des locaux dédiés a également permis de libérer des salles dans l'Arche de Noé permettant de nouveaux développements et notamment le démarrage de l'espace ludique.



➤ Organisation et accueil

La participation aux activités est formalisée par une inscription qui se fait soit :

- Auprès de l'agent d'accueil de l'Arche de Noé
- Auprès de la ville de Lyon pour les accueils de loisirs associés aux écoles

Certaines activités sont organisées en partenariat avec des établissements scolaires, c'est alors à l'établissement de définir le public de l'activités en fonction de critères définis dans une convention de partenariat. Les tarifs des activités de l'Arche de Noé sont indexés au quotient familial de la CAF permettant ainsi que le coût ne soit pas un frein à l'inscription. Certaines activités sont totalement gratuites et seule la cotisation familiale de 10€ par an est demandée aux familles.

Les familles ont la possibilité de visiter les locaux si elles le souhaitent. Un temps d'accueil est toujours prévu au début des activités afin de faire connaissance.

Les activités sont ouvertes à toutes personnes en faisant la demande, dans la limite des places disponibles, sans priorité d'ancienneté, de domiciliation ou de ressources.

2.4. Information et communication

Afin de donner une information aux familles qui soit fiable et valable pour l'année scolaire, l'équipe se réunit en juin de chaque année avec pour mission d'élaborer la programmation de la saison à venir.

À la suite de cette programmation, une plaquette est élaborée donnant les dates des actions, les dates d'inscription et les renseignements nécessaires.

En parallèle de cette communication annuelle, une communication est faite pour chaque action dans les semaines précédentes.

L'ensemble des informations est également relayé via le blog de l'Arche de Noé. La communication sur le réseau internet est à développer ; aujourd'hui, la plupart des structures comme l'Arche de Noé est sur les réseaux sociaux et est très réactive.

Lors d'une nouvelle inscription, les familles reçoivent le livret d'accueil de l'Arche de Noé et sont invitées à prendre connaissance et à signer les conditions d'inscriptions. Ces conditions d'inscriptions régissent les règles entre les usagers et l'Arche de Noé.

2.5. Evaluation

Les objectifs annuels sont définis en équipe chaque année.

➤ **OBJECTIFS 2017**

Constat : enjeux, besoins, exigences, commande	Objectifs	Conditions générales de mise en œuvre : moyens, déroulement, étapes	Résultats attendus	Bilan
<p>Dans le cadre de l'espace de vie sociale, la mise en place de la vie associative doit être effective et formalisée</p>	<p>Constitution d'un comité de "sages" composé d'usagers de la structure, de bénévoles. Ce groupe prendrait part aux réflexions sur le fonctionnement, le développement, l'Arche de Noé.</p>	<p>Travail autour des missions de ce groupe et de la façon dont il peut être alimenté sur l'existant et les réflexions en cours de l'équipe salariée.</p>	<p>Formalisation de la participation des usagers et bénévoles et d'une instance portant cette participation.</p>	<p>Le travail est engagé mais il n'est pas mené à terme. Un salarié a désormais du temps dédié à cette fonction. Création d'une commission culture.</p>
<p>Des temps d'équipe trop courts et souvent descendants du fait du nombre d'informations à transmettre. Nécessité de redynamiser les réunions d'équipe et d'intensifier le partage autour des pratiques.</p>	<p>Accroître la participation et l'engagement de chacun des membres dans les réunions d'équipe.</p>	<p>Les réunions seront animées par un binôme de salariés. Création d'une réunion générale à destination de tous les salariés.</p>	<p>Intensification des partages autour des pratiques et des projets.</p>	<p>Les réunions ont été animées par un binôme de salariés durant l'année 2017. Un bilan a été fait en équipe en septembre 2017 conduisant à une nouvelle réflexion pour les réunions 2018.</p>
<p>Le nombre de familles participant au Lieu d'Accueil Enfants Parents est en constante évolution</p>	<p>Proposer, une fois les travaux des locaux dédiés finis, un accroissement du nombre de séances</p>	<p>Suivi précis de l'activité et des besoins des familles</p>	<p>Réponse adaptée à la demande des familles</p>	<p>Les travaux du LAEP se sont achevés en mai 2017. Ouverture de deux 1/2 journées supplémentaires dès octobre 2017.</p>

➤ Brèves du terrain

L'un des enjeux de l'Arche de Noé est de faire vivre le projet éducatif dans chacune des actions mises en œuvre. De chercher toujours à être au plus proche des besoins des publics des territoires et de venir en appui des partenaires visant ce même objectif.

Les loisirs outil construction de soi

Avoir le choix de ne rien faire, de prendre du temps pour soi

Cette phrase de notre projet éducatif est très difficile à mettre en œuvre sur nos actions. En effet dans la majorité des actions que nous menons, nous sommes envahis par le nombre de participants à l'action, envahis par le temps de l'activité où les usagers sont en demande de quelque chose.

Et si le plus grand luxe était de ne rien faire ?

Et si le plus cher des loisirs était d'avoir le temps ?

Sur chacune des actions, les animateurs proposent une activité. Accueil, loisirs, apprentissage, sport, jeu,

cuisine, lecture, travail scolaire, initiation sportive, projet citoyen, rencontre entre enfants, en famille...

Chaque animateur de ces temps d'activité se sent « obligé » de proposer une action, sous peine de passer pour un mauvais animateur, de se faire juger pour son inactivité, ou pire, de se laisser dépasser par un groupe d'enfants désœuvrés qui, ne sachant « quoi faire », décide de s'exciter, de jouer de façon autonome à des jeux qui souvent se terminent malheureusement en conflit ou en bagarres.

Dans chacune de nos activités, les animateurs laissent le choix aux enfants de participer ou non, de se reposer, de ne pas « faire » l'activité et de les laisser autonomes.

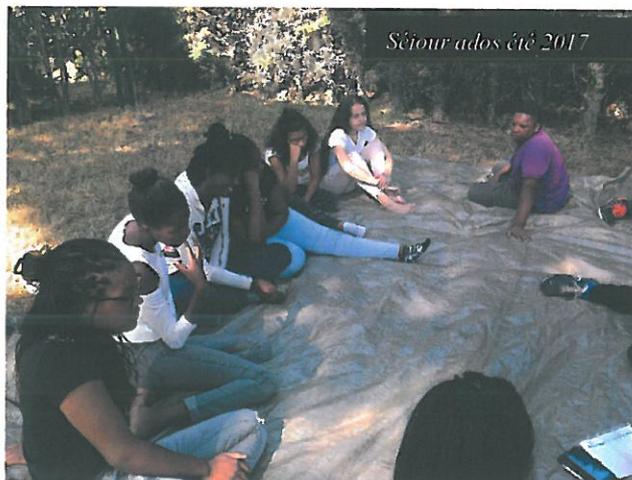
Dans la réalité, les groupes d'enfants sont bien souvent conséquents, les lieux exigus et fermés ne laissent pas beaucoup de place à ces enfants qui souhaiteraient faire une pause, faire autre chose, pratiquer une activité pour soi, ou ne rien faire.

Un temps échappe néanmoins un peu à cette loi et nous permet de prendre un peu plus le temps. Il s'agit de l'accueil de loisirs d'été.

Saison chaude oblige, ou temps d'accueil plus long, nous accueillons les enfants de 8h à 18h, nous pouvons nous permettre un encadrement par des adultes un peu plus conséquent et gagner un peu de liberté. L'été, nous pouvons nous permettre de partir le matin et de rentrer en fin d'après-midi et d'avoir pris le temps avec les enfants.

L'espace est une donnée qui joue beaucoup dans notre volonté de laisser du temps pour soi aux enfants. Et cela est plus facile dans un espace naturel.

Les groupes se constituent, les animateurs se chargent du pique-nique et c'est parti pour une bonne journée de vacances en plein air. Au parc, le temps de jouer à cache-cache dans les bois, de construire une cabane, de jouer au ballon est disponible, C'est également le temps de cueillir des



fleurs, de flâner dans l'herbe, de papoter, de se raconter des histoires... Si l'animateur propose un jeu, une activité, on peut la faire ou non, il n'y a pas de stress et donc plus de bonheur.

Attention « l'activisme » est une maladie qui traîne et qui est contagieuse ! Il semble important de pouvoir expliquer, laisser la possibilité aux enfants d'expérimenter ces temps où on ne fait rien, où on est en sécurité évidemment, où on se sent bien, mais où on apprend à prendre le temps, à ralentir, à profiter... Un bel apprentissage de l'autonomie.

Les loisirs outil de construction de soi

Susciter les projets (collectifs et individuels).

Pour la Passerelle, groupe de préadolescents de 6^{ème} et 5^{ème}, la question du choix et de l'autonomie est centrale. Grâce à une réalisation de programme d'activités totalement vierge d'influence de l'animateur, le loisir prend une vraie place d'outil de création de soi et de construction de projet. Le format réduit de ce groupe, avec un maximum de 12 jeunes, permet d'une part à l'animateur de prêter une attention particulière aux propositions de chacun, mais aussi une interaction et une coopération plus fluide et plus efficace entre les membres du groupe eux-mêmes. Ainsi, en partant des propositions individuelles, le groupe et l'animateur sont à même de faire émerger des projets construits.

Parmi les idées énoncées en début de période, voici celles qui ont marqué le groupe : « faire de la musique », « apprendre à faire du graffiti », et « découvrir des métiers ».

Pour cette dernière idée, un partenariat avec l'association ADOS, qui travaille également sur l'orientation et la découverte du milieu professionnel, a permis aux préados des deux structures de se retrouver le mercredi après-midi, sur le lieu de travail de professionnels qui ont accepté de donner de leur temps pour présenter leur métier. Ils ont notamment pu découvrir les coulisses d'un cinéma du quartier (locaux techniques, salles de projection...), mais aussi confectionner des desserts pour un restaurant à proximité, en conditions réelles, pour le plaisir (on l'espère) des clients du lendemain.



Atelier découverte des métiers pour des préadolescents en accueil de loisirs avec le cuisinier du restaurant La Maïoum

Faire société – Vivre ensemble

Permettre à chacun de trouver sa place, de comprendre les principes de vie en collectivité et d'agir dans la société.

Favoriser le bien vivre ensemble.

Valoriser les solidarités.

Devant l'Arche de Noé, un samedi par mois, les familles sont aux rendez-vous.

Le temps de se dire bonjour, de prendre des nouvelles autour d'un café ; un groupe de 50 personnes environ part ensemble à la journée : en sortie famille.

Les sorties familles, c'est avant tout des journées où parents et enfants peuvent profiter d'un temps ensemble, un temps de partage, de découvertes, d'échanges.

Propices au développement des liens intra-familiaux, les sorties familles favorisent également l'émergence des liens entre habitants d'un même quartier : on se croise parfois tous les jours mais en sortie chacun se découvre et des amitiés sont créées !

S'inscrire à une sortie famille à l'Arche de Noé, c'est faire un choix de partage, de découverte de nouveaux endroits, mais aussi le choix de vivre ensemble ces journées de loisirs, de prendre du temps pour soi, sa famille, de s'ouvrir aux autres.



Sortie familles adultes au musée de l'automobile

Tout au long de la journée, les parents sont responsables de leurs enfants, mais en cas de difficultés, deux personnes sont présentes pour faciliter la parole et soutenir chacun : Florie, responsable du secteur familles adultes et Anita, animatrice.

L'hiver il y a les indémodables « sortie luge », toujours très demandées et qui permettent à une centaine de personnes de profiter d'un loisir parfois peu accessible : les sports d'hiver.

Le reste de l'année, on retrouve les sorties aux fermes pédagogiques ou bien aux bords de l'eau l'été. Mais il y a souvent des découvertes, des surprises comme la fête de la transhumance à Die, le festival « Chalon dans la Rue », le Palais Idéal du facteur Cheval ...

Une sortie « rando » se prépare : un groupe se propose d'aller faire un repérage, de vérifier l'accessibilité, les potentielles difficultés pour les plus jeunes.

La programmation des sorties familles se fait avec les participants, leurs envies de projets sont écoutées, la construction se travaille ensemble.

Etre acteur

Permettre à chacun, par l'expérimentation :

-d'élargir le champ des possibles,

-de susciter l'autonomie

Deux fois par semaine se déroulent à l'Arche de Noé des ateliers sociolinguistiques, assurés par une équipe de 5 bénévoles.

Les personnes inscrites, toutes adultes, viennent soit le mardi, soit le jeudi, selon leurs niveaux et toutes ont pour objectif d'apprendre le français.

Mais l'accueil assuré chaque semaine par Myriam, Annie, Patrick et Jean-Pierre est à l'image de ce que porte l'Arche de Noé en mettant en place ces ateliers : l'apprentissage du français n'est pas qu'une question de grammaire, de vocabulaire et autres règles théoriques à appliquer. Il faut de la pratique, et notamment sur des questions de la vie de tous les jours.

Effectivement, l'objet de ces ateliers ne peut pas être centré que sur la langue, mais autour de la question de l'intégration de chacun dans la société. L'objectif porté par les bénévoles est que pour les « apprenants » la maîtrise du français soit un gain d'autonomie dans leur vie quotidienne et la possibilité de comprendre les codes de la société française.

Les bénévoles s'appuient sur l'observation de la vie publique (école, mairie,...) et sur la vie personnelle (logement, santé, budget,...) afin de proposer des ateliers interactifs, souvent sous forme de scénettes.

Les bénévoles, n'ayant pas de formation professorale mais une volonté d'aider, enseignent grâce à l'outil de la langue française, le rôle social de chacun en tant qu'usagers dans les différents espaces fréquentés en France :



Sortie des ateliers sociolinguistiques sur les quais du Rhône

transports en commun, parents d'élèves, visiteurs de musée, accès aux commerces ou patient d'un médecin...

La démarche pédagogique passera par l'identification, par exemple celle de la Poste (le lieu, le logo, et découvrir son utilité), puis son exploration (recevoir un recommandé, envoyer un colis) et enfin son appropriation grâce à des sketches joués (soit par les bénévoles, soit par les apprenants, en tant que client de la Poste). C'est ainsi que les personnes sont amenées à apprendre les codes oraux du lieu. Les codes écrits sont tout aussi importants mais demandent des compétences très spécifiques d'alphabétisation, et il n'est pas possible de travailler sur des groupes de 20 personnes. L'arrivée d'un nouveau bénévole dans l'équipe, Jean-Luc, permet de compléter le travail effectué par un apprentissage de l'écrit. Les personnes identifiées pour ce nouvel atelier sont celles qui ne maîtrisent pas notre alphabet, souvent qui n'ont pas été scolarisées et sont au nombre de 2 ou 3 maximum. Par cycle de plusieurs semaines, Jean-Luc va également aborder des questions de la vie quotidienne comme renseigner des documents administratifs.

Sur ces ateliers, il n'y a pas d'objectif de résultat car il n'y a pas de préparation aux examens de français ; chacun avance à son rythme et il est intéressant d'observer parfois la solidarité, qui s'installe entre les apprenants, pour accéder aux droits et aux devoirs de notre République.

Les loisirs outil de construction de soi

Accompagner les apprentissages en complément de ceux développés par la famille et les autres acteurs éducatifs.

L'atelier langage est un travail partenarial entre l'école Aristide Briand situé dans le quartier de Gerland et l'Arche de Noé. Ils s'adressent à un groupe de dix enfants de moyenne et grande section,

choisis par l'équipe enseignante de l'école. Cette sélection s'est faite autant sur les difficultés langagières de chacun que sur leurs problématiques d'affirmation de soi au sein d'un groupe.

C'est donc un groupe aux problématiques diverses qui s'est lancé dans l'aventure du langage une heure par semaine, avec, au commencement, beaucoup de méfiance. Une aventure faite d'histoires et de contes, d'animaux sauvages et domestiques, de la marionnette prénommée Miguel et de ses amis, et d'autres bizarreries. Mais aussi une aventure d'apprentissage dans la bonne humeur, pleine d'amusement et de rires, de chansonnettes chuchotées ou criées à tue têtes, tout cela afin d'aller tous ensemble à la rencontre de l'autre en oubliant les peurs et les angoisses et en démontrant sa capacité à communiquer.

C'est par le biais du jeu qu'il a été choisi d'aborder ces ateliers. Celui-ci permet l'échange non verbal au démarrage, puis petit à petit à l'aide de mots brefs mais articulés. C'est au début de la troisième séance, après qu'un climat de confiance et de bienveillance ait été installé, que les bonnes surprises ont commencé, deux institutrices ont été agréablement surprises d'un changement de comportement radical de deux petites filles de grande section. Ces dernières se sont mises d'un jour à l'autre à verbaliser leurs attentes et leurs souhaits au sein de la classe. Aujourd'hui il n'y a au sein du groupe qu'un seul enfant qui ne s'exprime que sous l'influence de l'animateur. L'Aventure continue !

Les loisirs outil de construction de soi

Créer un environnement propice au bien-être, au plaisir, à l'émergence des loisirs. Favoriser l'émancipation de tous.

Depuis novembre 2017, une nouvelle activité a fait son apparition à l'Arche de Noé, l'Espace Ludique.

Mais qu'est-ce qu'un espace ludique ? Un lieu consacré

aux jeux et jouets ayant pour objectifs de créer du lien social et intergénérationnel, d'aider les parents dans leur fonction parentale. Jouer est une activité essentielle au développement psychomoteur, intellectuel et affectif de l'enfant, le jeu étant vecteur de lien social, d'échange, d'apprentissage. Un sondage réalisé en juin 2017 auprès des publics des écoles du quartier et des adhérents de l'Arche de Noé avait laissé entendre un vif intérêt pour cette nouvelle proposition.

Et la première séance a tenu ces promesses, plus de 40 personnes présentes un samedi matin de 10h à 12h, des nouveaux jeux découverts et un engouement naissant. Le calendrier fixé pour cette première année offre une ouverture tous les mardis de 16h30 à 18h30. Après un petit temps d'adaptation, l'espace ludique est régulièrement pris d'assaut par les enfants accompagnés de leurs parents en sortie d'école. Les différents publics se côtoient et ceux qui connaissent les jeux, les



Atelier maquillage au pique-nique à la Guill'

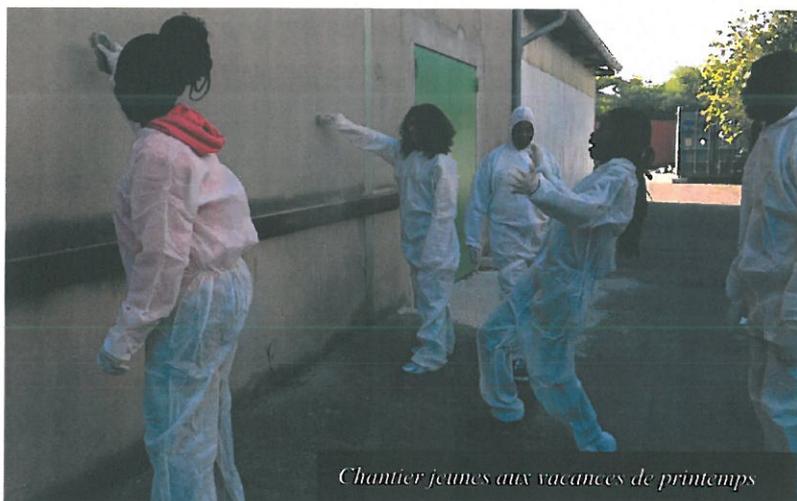
expliquent aux autres. Un espace dédié aux jouets est prévu et offre différents univers (pirate, super héros, cuisine, voiture, jeux de construction). Les enfants décident des jeux auxquels ils veulent jouer, demandent qu'on leur explique de nouvelles règles de jeux et jouent avec d'autres enfants mais aussi leurs parents.

L'espace ludique se révèle être une belle réussite pour le moment. L'arrivée régulière de nouveaux jeux permet un renouvellement de l'intérêt et de nouvelles découvertes ludiques. Le bouche à oreille et les partenariats commencent à porter leurs fruits. Pourvu que ça dure !

Etre acteur

Permettre à chacun, par l'expérimentation :

-d'élargir le champ des possibles



« Nous voulons le faire pour aider les personnes ayant une vie pas facile, pour découvrir un quotidien différent des nôtres. Nous avons un grand cœur et c'est pour cela que nous aimerions donner ou redonner le sourire aux gens. » c'est par cette phrase que le groupe du DRI 3^{ème} présente et explique le projet qui l'anime depuis quelques mois. Car au-delà d'une simple intention, de

mots posés sur un tableau blanc, il y a des rencontres, des émotions, une découverte de l'Autre, des autres.

Ainsi, aller à la rencontre de familles migrantes, c'est se confronter à la difficulté que peuvent vivre ces familles, c'est aborder des notions telles que le droit d'asile avec des adolescents de 15 ans. C'est beaucoup d'interrogations qui viennent résonner dans l'esprit de chacun.

Les adolescents ont également pu poser leurs questions à un travailleur social, lors de la visite d'un CHRS. La visite, émouvante, enrichissante et instructive a permis de découvrir de nouveaux métiers et pourquoi pas d'imaginer de nouveaux horizons professionnels ? « Socio-esthéticienne, je ne pensais pas que cela pouvait être un métier, mais c'est super ce qu'elle fait, de prendre du temps avec les femmes pour qu'elles se sentent belles ».

L'énergie et l'investissement de ce groupe d'adolescents dans leur rencontre vers l'autre, dans leur tentative d'approche du monde qui les entoure sont un bel exemple de comment ils se sont saisis d'un cadre qui leur était posé pour faire émerger un projet et par là valoriser leurs compétences en matière d'organisation, d'altruisme et de cohésion !

Notre présence, en tant qu'animateurs, adultes garants du cadre a été de leur faciliter la mise en place de ce projet, en leur apportant à la fois des outils et nos connaissances pour les mettre en lien avec les personnes qu'ils ont rencontré.

3. Ressources humaines

3.1. Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2017 est de 45 personnes.

Contrat à Durée Indéterminée (CDI et CDII) : 35 personnes

Contrat à durée déterminée (CDD) : 2 personnes

Contrat d'avenir : 1 personne

Contrat d'apprentissage : 1 personne

Contrat d'accompagnement dans l'emploi : 1 personne

Contrat d'engagement éducatif : 5 personnes

La majorité des salariés intervient sur l'animation des accueils de loisirs associés aux écoles.

Les durées de travail sont très variables en fonction des actions sur lesquelles les personnels interviennent.

Les animateurs en contrat à durée indéterminée intermittent sont annualisés et ne travaillent que sur les périodes scolaires, les périodes de vacances scolaires étant soit des temps d'intermittence soit des temps de congés payés. Certains d'entre eux interviennent 4h/semaines scolaires soit uniquement les vendredis après-midi, d'autres 21h/semaines scolaires en étant présents sur les temps méridiens des lundis, mardis, jeudis et vendredis, les mercredis et vendredis après-midi.

Les personnels à temps complet sont annualisés et leur temps de travail moyen par semaine est de 33h, comme le prévoit la convention collective de l'animation.

Animateurs vacataires en Contrat d'Engagement Educatif (CEE) sur l'année 2017 : 70 contrats.

Les animateurs en CEE sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier et ne sont pas comptabilisés en équivalent temps plein. Ils interviennent pour l'animation des accueils de loisirs en période de vacances scolaires et lors des séjours.

➤ Répartition en ETP :

Effectifs au 31 décembre 2017 par nature des contrats : 18.45 ETP

Equipe de direction : 2 ETP

Administratif : 1,43 ETP

Coordinateurs de secteurs d'activité : 3,76 ETP

Animateurs polyvalents : 3,63 ETP

Animateurs périscolaires : 7.63 ETP

En septembre 2017, le turnover des animateurs en CDII a atteint 80%. Un turn-over important est constaté pour les animateurs en contrat à durée indéterminé intermittent. Un certain nombre d'entre eux est étudiant et ne reste que le temps d'une année scolaire. D'autres sont en difficulté sociale ou économique et cet emploi ne leur permet pas de subvenir pleinement à leurs besoins, ils sont alors contraints de multiplier les employeurs ou de quitter leur poste pour des temps de travail plus importants. L'ancienneté moyenne des animateurs en CDII dans la fonction est de 2 ans.

2 salariés sont actuellement en congé parental, l'une jusqu'en novembre 2018 et l'autre jusqu'en avril 2018.

➤ **Mouvements du personnel**

Les mouvements du personnel sont constants et nécessitent un suivi administratif important. Un nombre important d'animateurs démissionne ayant trouvé un emploi plus intéressant ou leur emploi n'étant plus compatible avec leur emploi du temps à l'université. D'autres cessent de venir travailler nous conduisant au licenciement. Les équipes en contrat d'engagement éducatif sont recrutées uniquement pour une période de vacances.

3.2. Information et coordination

Le temps de travail des animateurs périscolaires comprend une heure de préparation ou de réunion hebdomadaire. Tous sont réunis les vendredis matin de 9h30 à 10h30 et ont un temps de concertation avec les responsables d'activités. De même pour le mercredi, un temps est dédié à la coordination le mercredi de 9h30 à 10h30.

Les équipes d'encadrement ainsi que les trois animateurs polyvalents participent aux réunions d'équipe animées par la direction et se réunissent les jeudis matins tous les 15 jours. Ces réunions durent 2 heures et le format, contraint par les activités, est souvent court. Durant l'année 2017, une réflexion s'est engagée sur l'animation des réunions d'équipe. Le constat étant que certaines informations données sur ce temps avaient déjà fait l'objet de communication soit lors de la réunion de programmation de juin soit par mail et que ce temps de redite était très chronophage ne laissant que peu de temps à d'autres sujets. Les temps de réunions étaient donc perçus par certains comme une perte de temps et pour d'autres un lieu où se rassurer sur le fonctionnement établi. Afin de rendre les réunions plus participatives et formatives, la direction a proposé pendant quelques séances de travailler sur des cas pratiques, de mettre en lumière des problématiques du quotidien et d'y apporter ensemble des réponses. Dans un second temps et afin de rendre les salariés acteurs des réunions d'équipe, de les former à la conduite de réunion, des binômes de salariés ont été constitués avec pour mission de préparer et d'animer la réunion d'équipe. Tous les salariés sont ainsi intervenus deux fois en animation de réunion dans des binômes différents. L'exercice a été perçu très différemment par chacun, l'investissement a également été divers rendant les réunions plus ou moins vivantes et de qualité variable. Tous ont pu appréhender la difficulté à préparer et animer une réunion, à prendre en compte leurs besoins propres mais aussi ceux de leurs collègues en termes d'information, de réflexion, de formation. Cette expérimentation sur les réunions d'équipe s'est achevée en mai 2017, l'équipe de direction a repris les rênes de la conduite de ces réunions, proposé un bilan de l'expérience et un travail s'est engagé sur la perception de l'Arche de Noé, la lisibilité des actions, l'organisation interne.

➤ **Réunions institutionnelles**

Type de réunion	Périodicité	Participants
Réunion de programmation	1 par an	Equipe hors agent d'entretien et animateurs d'accueil de loisirs
Réunion d'équipe	Tous les 15 jours	Responsables de secteurs, aide-comptable, animateurs polyvalents, équipe de direction
Réunion de secteur	1 par mois	Responsables de secteurs, directrice
Réunion d'expression des salariés	2 par an	Salariés hors équipe de direction
Commission financière	1 par trimestre	Responsables de secteur, aide comptable, équipe de direction
Réunion de service	1 par semaine	Responsables de secteurs, animateurs

➤ **Réunions partenariales**

Type de réunion	Périodicité	Participants
Réunion Pass'loisirs	1 par trimestre	Agent d'accueil
Réunion Tickets sport culture	1 par trimestre	Responsable du secteur jeunes
Groupe de travail		Fonction des thématiques
Groupe de veille éducative	1 par trimestre	Responsable du secteur périscolaire
Réunion collège Clemenceau	En fonction des projets	Responsable du secteur jeunes
Comité technique des rythmes scolaires	2 par mois	Directrice
Groupe d'appui directeur d'accueil de loisirs	1 par mois	Responsables d'accueil de loisirs

3.3. Formation

14 salariés ont eu accès à des formations individuelles et 20 salariés ont bénéficié de formations collectives durant l'année 2017. 3 salariés sont en cours de diplômes professionnels, 2 ont achevé leur formation en 2017. De nombreuses journées thématiques sont également proposées à l'ensemble des salariés.

Formations suivies : Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports, Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur, Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports, formation incendie, formation premiers secours civils.

3.4. Représentation du personnel et œuvres sociales

Les élections des instances représentatives du personnel, comité d'entreprise, délégués du personnel, ont eu lieu en mai 2016 pour des mandats de trois ans.

Le comité d'entreprise couvre les établissements et services de La Cité de Lyon et l'Arche de Noé, La directrice de l'Arche de Noé en est Présidente, 2 salariés de l'Arche de Noé sont élus titulaires au comité d'entreprise sur une équipe de 4 titulaires et 4 suppléants.

L'effectif de l'Arche de Noé ayant considérablement augmenté ces dernières années, un délégué du personnel est désormais élu ainsi qu'une suppléante.

Pour chacune de ces deux instances sont organisées des réunions mensuelles. Les membres élus disposent d'heures de délégation pour mener à bien leurs missions.

Depuis le 26 septembre 2017, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été créé. 3 salariés se sont présentés à ce mandat et deux ont été élus, tous deux animateurs intervenant sur les actions périscolaires.

- Comité d'établissement

Le comité d'entreprise assure l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise (gestion et évolution économique et financière, organisation du travail, formation professionnelle, techniques de production).

Le comité d'entreprise formule ou examine, sur demande de l'employeur, des propositions de nature à améliorer :

- Les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- Leurs conditions de vie dans l'entreprise,
- Et les conditions dans lesquelles ils bénéficient de garanties collectives de protection sociale complémentaires.

Dans les domaines relatifs à la situation économique de l'entreprise, le CE fait l'objet de consultations obligatoires.

Le comité d'entreprise assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires.

- Délégué du personnel

Le délégué du personnel a pour mission :

- De présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés sur les salaires et sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives relatives au droit du travail, à la protection sociale, la santé et la sécurité des salariés ;
- D'alerter l'employeur en cas d'atteinte injustifiée aux droits du personnel, à leur santé ou aux libertés individuelles (par exemple, en cas de harcèlement ou de mesure discriminatoire) ;
- De communiquer, s'ils existent, au comité d'entreprise (CE) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) les observations des salariés sur les questions relevant de leurs compétences ;
- De saisir l'inspection du travail de toute plainte d'un salarié sur l'application du droit du travail et de l'accompagner en cas de visite de l'entreprise ;
- D'accompagner, s'il le souhaite, l'inspecteur du travail lors de ses visites dans l'entreprise.

- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les membres de ce comité sont élus par les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel. Ils disposent également d'heures de délégations pour mener à bien les missions suivantes :

- Contribuer à la prévention et à la protection de la santé physique et mentale des salariés et à leur sécurité,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail (notamment pour faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité),
- Contribuer à l'adaptation et à l'aménagement des postes de travail afin de faciliter l'accès des personnes handicapées à tous les emplois et de favoriser leur maintien dans l'emploi au cours de leur vie professionnelle,
- Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires relatives au domaine de compétence du CHSCT.

Il est chargé :

- D'analyser les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés de l'entreprise,
- D'analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposées les femmes enceintes,

- D'analyser l'exposition des salariés à la pénibilité,
- De participer à la prévention des risques professionnels et proposer des mesures d'amélioration,
- De vérifier, par des enquêtes et des inspections, le respect par l'employeur de ses obligations en matière de santé et de sécurité et des mesures de prévention préconisées,
- de proposer des actions de prévention et de sensibilisation, notamment en matière de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes,
- D'enquêter sur les circonstances et les causes des accidents du travail, des maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- D'enquêter en cas de danger grave et imminent.

3.5. Bénévolat

Durant l'année 2017, 25 bénévoles sont intervenus aux côtés de l'équipe de professionnels. Ils sont investis sur l'accompagnement à la scolarité, les ateliers sociolinguistiques et le Lieu d'Accueil Enfants Parents. Le nombre de bénévoles intervenant est en constante baisse. Il est aujourd'hui très compliqué de proposer un accompagnement à la scolarité de qualité avec le nombre de bénévoles présents et une réorganisation de l'action sera nécessaire.

Sans leur présence sur l'accompagnement scolaire et les ateliers sociolinguistiques, les actions ne pourraient avoir lieu. Ce sont eux qui accompagnent les enfants et adultes présents et qui font vivre ces actions.

Des stagiaires préparant le diplôme de conseiller en économie sociale et familiale sont accueillis sur les actions famille tous les ans.

4. Résultat financier

Le résultat 2017 est excédentaire de 16 052€ Il est à mettre en relation avec le budget proposé qui présentait un déficit de 15 534€. Ce budget reflétait la baisse de 5% de la dotation de la Fondation engagée dès mai 2017 mais également une baisse de la dotation globale de fonctionnement de la Ville de Lyon de 3 852€. La subvention du département a également baissé de 3 601€.

Le budget a donc été totalement maîtrisé, obligeant à faire des économies sur des lignes pourtant déjà très impactées par les baisses successives de financement, notamment celles liées aux dépenses d'activités. Les remplacements sont également envisagés au cas par cas et uniquement si les taux d'encadrements légaux le nécessitent. Les prestations usagers ont été conformes aux prévisions budgétaires reflétant la dynamique d'activité de l'année.

Toutefois ce résultat ne présage en rien des années à venir ni d'un équilibre budgétaire acquis, puisque l'économie la plus importante est faite sur les charges de personnels et qu'elle est due à des absences injustifiées des animateurs ou à un non recours aux droits pour certains d'entre eux sur la prise en charge transport notamment.

5. Conclusions et perspectives

La stabilité de 2016 n'aura été que de courte durée puisque la fin de l'année 2017 est marquée par une consultation à l'échelle de la Ville de Lyon sur les rythmes scolaires et la qualité des actions périscolaires. Cette consultation a pour vocation de proposer dès le début d'année 2018 un nouveau rythme qui devra être voté par les conseils d'écoles en janvier 2018. Ces conseils, instances légales, sont composées de l'éducation nationale, les représentants de parents et la ville de Lyon. La ville de Lyon ayant fait le choix du partenariat avec les associations d'éducation populaire, des temps de rencontre et de réunion autour de ces nouveaux rythmes se sont mis en place dès octobre 2017.

La question de l'accompagnement des animateurs en contrat à durée indéterminée intermittent reste essentielle. Certains d'entre eux sont dans des situations très précaires, ne travaillant pas suffisamment d'heures pour pouvoir vivre de leur emploi. Si la formation est un levier leur permettant d'augmenter leur niveau de compétence, il n'est aujourd'hui pas possible de proposer des formations diplômantes ou qualifiantes à tous ceux qui le souhaiteraient. Pour beaucoup, cet emploi d'animateur ne peut être envisagé que comme un emploi d'appoint mais en aucun cas comme un emploi d'avenir dans lequel ils pourraient évoluer.

Cette problématique risque de s'accroître avec les nouvelles propositions périscolaires. L'un des enjeux de l'Arche de Noé sera de ne pas accroître encore sa masse salariale. L'accompagnement des animateurs tant sur le plan professionnel que sociale prenant déjà un temps considérable à une partie de l'équipe encadrante et à l'équipe de direction.

L'année 2017 est celle des travaux du Lieu d'Accueil Enfants Parents. C'est un aboutissement de longues années de négociation. La rénovation des locaux s'est achevée en mai 2017 et ils ont immédiatement été investis pour l'activité. L'inauguration s'est déroulée en septembre et la touche finale de décoration s'est faite en décembre. Ce sont aujourd'hui des locaux très accueillants et pleinement fonctionnels. En 2018, ces locaux seront de plus en plus utilisés puisque l'activité sera désormais ouverte lors des vacances scolaires. Une embauche était également prévue dans le courant de l'année 2017 sur cette action. Elle a été reportée à la fin des travaux puis à la rentrée scolaire au vu de la date d'achèvement des travaux. Elle n'est à ce jour pas effective. L'équipe de direction a fait le choix de faire aboutir la réflexion sur les rythmes scolaires qui se mettront en place en septembre 2018 avant d'ouvrir ce poste. En effet, les nouveaux rythmes ou la sortie des rythmes de l'Arche de Noé auront un impact fort sur le personnel soit en changement des horaires de travail soit en licenciement. Et le poste du LAEP ne peut pas être totalement déconnecté de cet environnement global des ressources humaines.

La perspective 2018 est la prise en compte des rythmes scolaires qui seront proposés. Au vu de l'expérience des 4 années passées la question devra se poser de continuer ou non cette action, de peser la plus-value pour les publics, pour la structure. Cette action doit pouvoir s'inscrire dans le projet de l'Arche de Noé, être une action à part entière et non plus comme ces 4 dernières années une

action satellite prenant la quasi-totalité du temps de réflexion d'une bonne partie de l'équipe. La question de la formation des animateurs devra également être reposée en termes de qualification, de projet de vie. Cette nouvelle réforme amène un nombre important de questions, met en lumière les dysfonctionnements des 4 années passées sur lesquels nous avons collectivement, les associations et la ville de Lyon, butés.

Le développement de l'espace ludique et peut-être son évolution en ludothèque devrait se faire en 2018. Des contacts sont pris avec la CAF et la ville de Lyon dans cette perspective.

Un travail est également engagé avec La Cité de Lyon pour la création d'une épicerie sociale et solidaire. Des contacts ont été pris avec la ville de Lyon pour l'achat d'un local attenant à ceux de l'Arche de Noé. Des rencontres avec le centre communal d'action sociale doivent avoir lieu.

L'année 2018 devrait être une année importante de changements, de développement. Quel que soit la décision prise au sujet des nouveaux rythmes scolaires, elle obligera à une réorganisation importante et aura un impact considérable sur les ressources humaines.

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

**FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT -
ARCHE DE NOÉ**

3-5 rue Félicité
69007 Lyon

Tél. : 04 78 58 29 66 • Fax :
Courriel : archedenoe@armeedusalut.fr